



Membres du Conseil d'école présents

- **Enseignants** : Mmes Jaudaux, Leloup, Morlet, Berthot et Thoret
Mme Chausset et M. Belin
M. Marmoret et M. Christelbach
- **Parents d'élèves élus** : Mmes Bordellier, Lussiana, Brizard et Le Reste
M. Blaitry
- **A.T.S.E.M** : Mme Lemetayer
- **Mairie** : Mme Lacorne, Adjointe aux affaires scolaires
- **D.D.E.N** : M. Talpin

Absents excusés

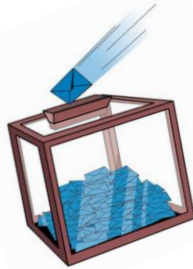
- **I.E.N** : M. Dantel

Ecole primaire des Chevillettes

Année 2017/2018

Jeudi 19 octobre 2017

Election des représentants de parents d'élèves



200 inscrits
70 votants dont 64 suffrages exprimés
Taux de participation, 35%

Sont élus : Mme **BRIZARD**, Mme **LUSSIANA**
Mme **LE RESTE**, Mme **BORDELLIER**
M. **BLAITRY**

Remarque : Le taux de participation a perdu 10 points en 4 ans.



Attributions du Conseil d'école

Décret n°2013-983 du 04/11/13

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
3. Donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école concernant :
 - Actions pédagogiques et éducatives entreprises pour réaliser les objectifs nationaux.
 - Moyens alloués et intégration des enfants handicapés.
 - Les activités périscolaires.
 - La restauration scolaire et l'hygiène scolaire.
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.
 - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
 - Statue sur proposition des équipes pédagogiques et adopte le projet d'école.
4. Donne son accord
 - Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives, culturelles.
 - Sur le programme d'actions établi par le Conseil école-collège (art. L 401-4)

Effectif de rentrée Septembre 2017

125 élèves répartis de la manière suivante, 45 en maternelle et 80 en élémentaire

Classe de TPS/PS	21 élèves	Mme Berthot
Classe de MS/GS	24 élèves	Mme Thoret
Classe de CP	19 élèves	Mme Jaudaux
Classe de CE1/CE2	17 élèves	M. Christelbach et Mme Chausset
Classe de CE2/CM1	22 élèves	M. Marmoret et M. Belin
Classe de CM1/CM2	22 élèves	Mme Morlet

L'école des Chevillettes



Le directeur de l'école rappelle aux membres du Conseil d'école que pour cette nouvelle année scolaire, 27 nouvelles inscriptions ont été réalisées.

- 19 élèves vers la maternelle
- 8 élèves pour l'élémentaire

L'équipe éducative est composée de 6 enseignants et d'une maitresse + (PMQC). Deux A.T.S.E.Ms viennent également compléter l'équipe sur le site maternel.

Pour cette rentrée, l'établissement compte quatre AVS en charge d'accompagnement d'élèves à besoin particulier.

Les écoles de Fourchambault ont de surcroît à leur disposition un R.A.S.E.D composé de deux maitres spécialisés et d'un psychologue scolaire.

Le directeur précise également que cette année scolaire est la dernière année de mesure d'aide à la sortie du R.R.S.

Adoption du règlement de l'école

Soumis au vote à main levée, le règlement de l'école est adopté à l'unanimité. Il sera diffusé à l'ensemble des parents d'élèves après les congés de Toussaint.

Mme Lacorne précise que si des parents ne viennent pas chercher leur(s) enfant(s) à l'échéance des horaires de la garderie du soir, les services de gendarmerie pourront être sollicités. Elle insiste et rappelle que c'est aux familles de prendre leurs dispositions pour s'occuper de leurs enfants au-delà des services municipaux proposés.



Questions des Représentants de parents

Les parents élus réclament la présence de la police municipale sur l'ensemble des entrées et sorties des élèves. Ils demandent à la Mairie de procéder à la remise en peinture des lignes et zébrages relatifs aux zones de stationnement.

Mme Lacorne précise que le Code de la Route retient le principe de verbalisation lorsque les zébrages sont occupés par des véhicules non autorisés. Elle ajoute que la police municipale se partage entre les deux établissements scolaires de la commune. Néanmoins, elle précise que les jours de piscine - chaque vendredi matin - un policier municipal sera présent. La possibilité aux parents d'élèves élus de rédiger un courrier à Monsieur le Maire pour demander une plus grande présence de la police aux entrées et sorties des élèves, est toujours envisageable.

La Charte de la laïcité est présentée aux membres du Conseil d'Ecole.

Projets réalisés ou prévisionnels...

- ❖ **Actions culturelles** en collaboration avec la M.C.N.N.
- ❖ Liaison active entre le **CP et la classe de grande section de maternelle.**
- ❖ **Venue du Père-Noël à l'école.**
- ❖ Sortie **au cinéma** de Nevers pour la maternelle.
- ❖ Partenariat avec la Ludothèque de Fourchambault.
- ❖ Partenariat de l'ensemble des classes avec **la Médiathèque** de Fourchambault.
- ❖ **Chorale** avec un tour de chants en fin d'année.
- ❖ **Spectacle décentralisé** en partenariat avec la MCNA.
- ❖ **Partenariat avec le collège**
- ❖ **Cross** en janvier-liaison CM2/6^{ième}
- ❖ **Ecole & Cinéma** avec trois films étudiés cette année.
- ❖ Initiation à l'**Escrime** en partenariat avec « la Botte de Nevers ».
- ❖ Séances **Piscine** au bassin nautique Ilot Corail de septembre à janvier.
- ❖ Participation au **Centenaire de la Grande Guerre.** (Cm1-Cm2)
- ❖ Partenariat avec la MAIF dans le cadre d'un **Rallye-Piétons.**
- ❖ **Animation TANE0** (Cm1-Cm2) pour **une éducation au transport en Car.**
- ❖ Démarche pédagogique de **prévention dentaire** en partenariat avec l'école d'infirmières de Nevers dans le cadre du dispositif « M' Tes Dents ».



Partenariat – Ecole Mairie

Organisation de la semaine scolaire

Le directeur de l'école explique avoir été sollicité en ce début d'année par des familles au sujet du retour à la semaine de quatre jours.



Questions des Représentants de parents

Concernant l'organisation du temps scolaire, ils demandent à la Mairie quel sera le dispositif retenu pour la rentrée de septembre 2018 ?

Les familles font remarquer que leurs enfants sont plus fatigués depuis la mise en œuvre de la réforme. Les journées s'articulent souvent sur une amplitude de 7h30 à 18h30 et les plus petits n'en peuvent plus en fin de semaine...

Mme Lacorne indique que pour cette rentrée, le délai offert aux collectivités entre l'annonce ministérielle de juin (d'un retour possible aux quatre jours) et le mois de septembre, était trop court. Néanmoins, elle ajoute être sensible à ce sujet qui retient toute l'attention de l'équipe municipale.

A priori, un questionnaire pourrait être proposé très rapidement en direction des familles afin de recueillir l'avis des parents d'élèves sur ce thème.



M. Christelbach, Directeur de l'école précise que l'équipe enseignante de l'école des Chevillettes ne s'associera ni en termes d'aide ni en termes d'analyse au questionnaire évoqué.

Il ajoute que pour toute demande de dérogation d'organisation de la semaine scolaire, il est nécessaire de réunir une demande conjointe de la Commune et du Conseil d'école – si possible identique.

Un Conseil d'école extraordinaire peut être réuni pour ce sujet. Les partenaires Mairie et Ecole auront soin d'être attentifs aux délais de mise en œuvre et de remontée du choix retenu afin que les services académiques puissent statuer dans les meilleures conditions.

M. Christelbach informe les membres du Conseil d'école que le prochain Conseil procédera au vote réglementaire concernant l'organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée.

En cas de sortie d'urgence des bâtiments scolaires, les parents font remarquer que beaucoup d'enfants ne pourraient pas déverrouiller les portes, agir sur les poignées ou encore atteindre l'ouverture des fenêtres. Comment y remédier ?



Le directeur demande à la Mairie de réfléchir à l'installation de barres anti-panique sur l'ensemble des portes d'entrée et de sorties. Il précise que les jeunes enfants n'ont parfois ni la taille ni la force motrice pour agir sur les poignées d'ouverture. En cas de sinistre grave et si les adultes sont inopérants, les enfants doivent pouvoir évacuer rapidement dans les meilleures conditions.

Mme Lacorne précise qu'elle demandera aux services techniques de contrôler l'ensemble des poignées de porte des deux sites scolaires des Chevillettes.

D.D.E.N, son rôle et ses fonctions

Cette année scolaire, M. Talpin assurera les fonctions de délégué départemental de l'éducation nationale. Pour information, il interviendra dans l'ensemble des écoles de la commune de Fourchambault. Son rôle clairement défini à travers des fonctions officielles inscrites dans le Code de l'éducation lui permet notamment d'exercer une mission d'incitation, de coordination et de médiateur.



Attaché aux valeurs de laïcité, il veille aux bonnes conditions de vie de l'école et autour de l'école. En liaison avec l'I.E.N, les élus municipaux et les parents d'élèves, il est l'interlocuteur privilégié pour soutenir et défendre les intérêts de l'école et du service public d'éducation en général. Membre de droit au Conseil d'école, il participera à tous ceux de l'école des Chevillettes.

Coopérative scolaire

Actuellement, le solde de la coopérative scolaire laisse apparaître un solde positif de 8221 euros. Le total des charges de l'exercice précédent s'élève à 7943 euros. Le directeur de l'école rappelle que ce sont les familles qui contribuent à faire vivre les coopératives scolaires. Les écoles primaires n'ont pas d'autonomie financière, ni de budget propre.

Le système de la coopérative scolaire permet de pallier cette situation, notamment pour financer des activités, comme les sorties occasionnelles au musée, au théâtre, etc...Elle sert à récolter un peu d'argent pour que les classes de la maternelle au CM2 puissent organiser une sortie pédagogique, payer un car et ainsi mener à bien un projet éducatif. L'argent qui dote la coopérative scolaire de chaque école provient des familles qui font alors un don au profit de leur enfant pour l'année scolaire en cours. Concernant l'adhésion pour cette année scolaire 2017 / 2018, le Conseil d'école de juin dernier avait validé le principe d'une participation demandée aux familles en octobre afin de laisser un peu de répit au mois de septembre souvent propice à des dépenses de rentrée.

Pour cette année, l'équipe enseignante propose aux membres du Conseil d'école de voter le montant de l'adhésion fixé à 5 euros par élèves et d'y associer le principe d'une participation complémentaire pour chaque sortie scolaire.

Soumis au vote à main levée, la proposition est adoptée à l'unanimité.



Sécurité, Hygiène et Santé

Le directeur de l'école précise que dans le cadre de la mise en œuvre du DUER, le PPMS de l'établissement a été mis à jour. Les services municipaux et académiques en ont été dépositaires d'un exemplaire.

Un exercice de mise en sûreté en cas d'incendie a été réalisé sur le site maternelle et sur le site élémentaire les 19 et 20 septembre derniers. Les temps d'évacuation étaient respectivement de 1mn13 et 1mn05.

Le directeur précise également que chaque classe est équipée d'une corne de brume - moyen sonore différent de la sirène d'évacuation incendie - pour alerter le cas échéant. Un exercice attentat-intrusion aura lieu le vendredi 8 décembre prochain.



Questions des Représentants de parents

Dans la cour de récréation du site élémentaire, les parents demandent à la Mairie de bien vouloir procéder à un nettoyage régulier de celle-ci car des enfants ont pu revenir chez eux avec des vis, des rondelles et des petits gravats dans leurs poches.

Mme Lacorne précise que la cour sera vérifiée et nettoyée par les services le plus rapidement possible.

Les parents demandent aux enseignants, lors de la sortie des élèves, s'il serait possible de s'assurer que chaque enfant reparte bien avec un adulte ?

Le directeur de l'établissement explique qu'en maternelle, les élèves sont repris à la fin de chaque demi-journée, par la ou les personnes légales ou par toute personne nommément désignée par elles par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou encore par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

*En élémentaire, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf s'ils sont pris en charge par d'autres services comme évoqué plus haut. **Le directeur ajoute qu'au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.***

(Réf. Article n°1.4.2 et 1.4.3 du Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques)

A.P.E.C (Association des Parents d'Elèves des Chevillettes)

Mme Brizard, Présidente de l'A.P.E.C rappelle aux membres du Conseil d'école qu'un certain nombre d'actions sera organisé durant cette année scolaire. Elle souligne l'intérêt de ces manifestations au profit de l'ensemble des classes de l'école des Chevillettes. Dès le dimanche 10 décembre, l'A.P.E.C s'investira dans le marché de Noël qui se déroulera à la salle polyvalente de Fourchambault. Moment festif où le plus grand nombre est attendu...

Clôture de la séance à 20h00

Secrétaire de séance
Mme Jaudaux et Mme Brizard

Président de séance
M. Christelbach